

AR Prefecture

063-216300566-20250919-2025_55-DE
Reçu le 25/09/2025
Publié le 25/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Nombre de
membres :

Séance du 19 septembre 2025

En exercice	9
Présents	9
Procurations	0
Votants	9

L'an **deux mille vingt-cinq** le **vendredi 19 septembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Date de la
Convocation :
12/09/2025

Présents : MMES CAVATZ Marie-France, ECHALIER Marilyn, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM BONNET Christian, DUGNAS Sébastien, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles et M. VAISSE Bernard.

Absents ayant donné procuration :

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Délibération N°2025_55

Objet : Conventions relatives à la pose et à l'exploitation de lignes de communications électroniques à très haut débit fibre optique et (ou) de coffret de distribution optique – validation et autorisation de signature

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de signer 3 conventions pour la pose et l'exploitation de lignes de communications électroniques à très haut débit ainsi que des coffrets de distribution en fibre optique en façade de bâtiments communaux. Ces conventions sont conclues dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Commune de Brousse.

Elles portent sur des bâtiments communaux (Mairie-Ecole-Salle des fêtes / Cuisine centrale-restaurant scolaire / Ancienne poste). Ces conventions sont conclues avec la Régie Auvergne Numérique qui a mandaté l'entreprise NGE Infranet pour construire ce réseau.

Monsieur le Maire donne lecture des projets de conventions qui portent notamment sur l'autorisation de pose et d'exploitation, les conditions de réalisation et durée.

Une copie des conventions sera jointe à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➔ Approuve les conventions relatives à la pose et à l'exploitation de lignes de communications électroniques à très haut débit ainsi que des coffrets de distribution en fibre optique en façade de bâtiments communaux dont :

- Convention n°63C04_00108-CVF-002 – parcelle AN 87
- Convention n°63C04_00108-CVF-003 – parcelle AN 282
- Convention n°63C04_00108-CVF-005 – parcelle AN 308

➔ Autorise Monsieur le Maire à signer les 3 conventions citées ci-dessus et toutes les pièces qui se rapportent à ce dossier.

AR Prefecture

063-216300566-20250919-2025_55-DE

Reçu le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

Le secrétaire de séance
Marilyn ECHALIER



Le Maire,
Sébastien DUGNAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du
CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la
présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux
mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa
transmission au représentant de l'Etat.